

OBJET : Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association Amicale des Animateurs pour l'année 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de budget primitif 2004,

Considérant qu'il est nécessaire de passer convention avec cette association pour l'utilisation de sa subvention,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'Amicale des Animateurs.

LE MAIRE,